TABLEAU " L "
RELATIF A LA MODIFICATION DE CERTAINS TAUX DE DROIT DE DOUANE

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
01.01		**Chevaux,ânes,mulets et bardots,vivants:**	
		- Chevaux :	
	0101110	-- Reproducteurs de race pure	43
01.04		**Animaux vivants des espèces ovine ou caprine:**	
		- De l'espèce ovine :	
	0104101	* Reproducteurs de race pure	43
	0104109	* Autres	43
		- De l'espèce caprine :	
	0104201	* Reproducteurs de race pure	43
	0104209	* Autres	43
01.06		**Autres animaux vivants:**	
	0106001	* Reproducteurs de race pure	43
	0106009	* Autres	43
02.04		**Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées :**	
	0204100	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau,fraîches ou réfrigérées	34
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées :	
	0204210	-- En carcasses ou demi-carcasses	34
	0204220	-- En autres morceaux non désossés	34
	0204230	-- Désossées	34
	0204300	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau,congelées	34
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :	
	0204410	-- En carcasses ou demi-carcasses	34
	0204420	-- En autres morceaux non désossés	34
	0204430	-- Désossées	34
10.02	1002000	**Seigle**	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
15.04		**Graisses et huiles et leurs fractions,de poissons ou de mammifères marins,même raffinées,mais non chimiquement modifiées :**	
	150420 0	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions,autres que les huiles de foies.....	17
17.03		**Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre :**	
	170310 0	- Mélasses de canne	17
	170390 0	- Autres	17
23.03		**Résidus d'amidonnerie et résidus similaires,pulpes de betteraves,bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie,drêches et déchets de brasserie ou de distillerie,même agglomérés sous forme de pellets :**	
	230320 0	- Pulpes de betteraves,bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie.....	43
25.01		**Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur,même en solution aqueuse; eau de mer:**	
	250100 9	* Autres.....	27
25.23		**Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"),même colorés :**	
	252330 0	- Ciments alumineux	17
27.10		**Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux,autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs,contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base :**	
	271000 5	* Autres huiles de graissage et lubrifiants (1) (2).....	43
28.11		**Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques:**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
		- Autres acides inorganiques :	
	281111 0	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique).....	17
	281119 0	-- Autres.....	17
28.12		**Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques :**	
	281210 0	- Chlorures et oxychlorures.....	17
	281290 0	- Autres.....	17
28.24		**Oxydes de plomb; minium et mine orange :**	
	282410 0	- Monoxyde de plomb (litharge,massicot).....	17
	282490 0	- Autres.....	17
28.26		**Fluorures; fluorosilicates,fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor :**	
	282619 0	-- Autres.....	17
	282620 0	- Fluorosilicates de sodium ou de potassium.....	17
	282690 0	- Autres.....	17
28.27		**Chlorures,oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures :**	
		- Bromures et oxybromures :	
	282751 0	-- Bromures de sodium ou de potassium.....	17
	282759 0	-- Autres.....	17
	282760 0	- Iodures et oxyiodures.....	17
28.28		**Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites :**	
	282810 0	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium.....	17
28.29		**Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates :**	
	282990 0	- Autres clorates	17
28.30		**Sulfures; polysulfures :**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	283020 0	- Sulfures de zinc	17
	283090 1	* Polysulfures	17
28.31		**Dithionites et sulfoxylates :**	
	283110 0	- De sodium	17
	283190 0	- Autres	17
28.32		**Sulfites; thiosulfates :**	
	283210 0	- Sulfites de sodium	17
	283220 0	- Autres sulfites	17
	283230 0	- Thiosulfates	17
28.33		**Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates) :**	
	283330 0	- Aluns	17
	283340 0	- Peroxosulfates (persulfates)	17
28.35		**Phosphinates (hypophosphites),phosphonates (phosphites),phosphates et polyphosphates :**	
	283525 0	-- Hydrogénoorthophosphate de calcium ("phosphate dicalcique")	15
		- Polyphosphates :	
	283531 0	-- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	15
28.36		**Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonates d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium :**	
	283610 0	- Carbonate d'ammonium du commerce et autres carbonates d'ammonium	17
	283630 0	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	17
	283670 0	- Carbonate de plomb	17
28.46		**Composés,inorganiques ou organiques,des métaux des terres rares,de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux :**	
	284690 0	- Autres	17
28.47	284700 0	**Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée**	17

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
28.48		**Phosphures,de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores :**	
	284810 0	- De cuivre (phosphures de cuivre),contenant plus de 15% en poids de phosphore	17
	284890 0	- D'autres métaux ou d'éléments non métalliques	17
28.49		**Carbures,de constitution chimique définie ou non :**	
	284990 0	- Autres	17
28.50	285000 0	**Hydrures,nitrures,azotures,siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non**	17
29.13	291300 0	**Dérivés halogénés,sulfonés,nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12**	17
29.15		**Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides,halogénures,peroxydes et peroxy-acides; leurs dérivés halogénés,sulfonés,nitrés ou nitrosés :**	
		- Acide formique,ses sels et ses esters :	
	291511 0	-- Acide formique	17
	291512 0	-- Sels de l'acide formique	17
		- Esters de l'acide acétique :	
	291531 0	-- Acétate d'éthyle	17
	291535 0	-- Acétate de 2-éthoxyéthyle	17
	291570 0	- Acide palmitique,acide stéarique,leurs sels et leurs esters	17
29.16		**Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques,leurs anhydri-des,halogénures,peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés,sulfonés,nitrés ou nitrosés :**	
	291613 0	-- Acide méthacrylique et ses sels	17
	291620 0	- Acides monocarboxyliques cyclaniques,cycléniques ou cycloterpéniques,leurs anhydrides,halogénures,peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	17
29.17		**Acides polycarboxyliques,leurs anhydrides,halogé-nures,peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés,sulfonés,nitrés ou nitrosés :**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	291735 0	-- Anhydride phtalique.....	17
29.21		**Composés à fonction amine :**	
		- Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :	
	292119 0	-- Autres.....	17
29.24		**Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique :**	
		- Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :	
	292421 0	-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits.....	17
	292429 0	-- Autres.....	17
29.27	292700 0	**Composés diazoïques,azoïques ou azoxyques.....**	17
29.29		**Composés à autres fonctions azotées :**	
	292910 0	- Isocyanates.....	17
29.40	294000 0	**Sucres chimiquement purs,à l'exception du saccharose,du lactose,du maltose,du glucose et du fructose (lévulose); éthers et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37,29.38 ou 29.39.....**	17
30.05		**Ouates,gazes,bandes et articles analogues (pansements,sparadraps,sinapismes,par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales,chirurgicales,dentaires ou vétérinaires :**	
	300510 0	- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive.....	43
32.07		**Pigments,opacifiants et couleurs préparés,compositions vitrifiables,engobes,lustres liquides et préparations similaires,des types utilisés pour la céramique,l'émaillerie ou la verrerie; frittes de verre et autres verres,sous forme de poudre,de grenailles,de lamelles ou de flocons :**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	320720 0	- Compositions vitrifiables,engobes et préparations similaires	32
	320740 0	- Frittes et autres verres,sous forme de poudre,de grenailles, de lamelles ou de flocons	32
32.15		**Encres d'imprimerie,encres à écrire ou à dessiner et autres encres,même concentrées ou sous formes solides :**	
		- Encres d'imprimerie	
	321511 0	-- Noires	32
	321519 0	-- Autres	32
34.02		**Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives,préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage,même contenant du savon,autres que celles du n° 34.01:**	
		- Agents de surface organiques,même conditionnés pour la vente au détail :	
	340212 0	-- Cationiques	17
	340213 0	-- Non-ioniques	17
34.04		**Cires artificielles et cires préparées :**	
	340410 0	- De lignite modifié chimiquement	17
	340420 0	- De polyéthylène-glycols	17
35.06		**Colles et autres adhésifs préparés,non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs,conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs,d'un poids net n'excédant pas 1 kg :**	
	350610 0	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	43
		- Autres :	
	350699 1	* Préparations synthétiques spéciales anti - crevaison	17
	350699 2	* Colles thermofusibles	17
	350699 9	* Autres	43
36.05	360500 0	**Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04 (2)**	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
39.05		**Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle,sous formes primaires; autres polymères de vinyle,sous formes primaires :**	
		- Polymères d'acétate de vinyle :	
	390511 0	-- En dispersion aqueuse.....	43
39.07		**Polyacétals,autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates,résines alkydes,polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires :**	
		- Résines alkydes :	
	390750 1	* Polyalkydes glycérophtaliques.....	43
39.16		**Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils),joncs, bâtons et profilés,même ouvrés en surface mais non autrement travaillés ,en matières plastiques :**	
		- En autres matières plastiques :	
	391690 1	* Bouts filtrés pour cigarettes.....	43
	391690 9	* Autres.....	27
40.08		**Plaques,feuilles,bandes,baguettes et profilés,en caoutchouc vulcanisé non durci :**	
		- En caoutchouc alvéolaire :	
	400811 0	-- Plaques,feuilles et bandes	32
		- En caoutchouc non alvéolaire :	
	400821 0	-- Plaques,feuilles et bandes	32
40.09		**Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints,coudes, raccords,par exemple) :**	
		- Avec accessoires :	
	400950 1	* D'un diamètre intérieur inférieur à 69 mm	43
	400950 9	* Autres	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
40.10		**Courroies transporteuses ou de transmission,en caoutchouc vulcanisé :**	
		- De section trapézoïdale :	
	401010 2	* Courroies de transmission d'une circonférence inférieure à 120 cm	17
40.14		**Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines),en caoutchouc vulcanisé non durci,même avec parties en caoutchouc durci :**	
		- Autres :	
	401490 1	* Tétines et sucettes	43
40.16		**Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci :**	
	401693 0	-- Joints	43
		- Autres articles gonflables	
	401695 1	* Vessies pour ballon	17
	401695 9	* Autres articles gonflables	43
42.05		**Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué**	
	420500 1	* Bandes de trépointe	29
	420500 2	* Bandes d'enrobage	29
	420500 9	* Autres	43
44.08		**Feuilles de placage et feuilles pour contre-plaqués (même jointées) et autres bois sciés longitudinalement,tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale,d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm :**	
		— De conifères :	
	440810 1	* Déroulés	27
	440810 9	* Autres	36
		- Des bois tropicaux énumérés ci-après : Dark Red Meranti, Light Red Meranti,White Lauan, Sipo,Limba,Okoumé, Obeche, Acajou d'Afrique,Sapelli, Baboen, Mahogany (Swietenia spp.), Palissandre du Brésil et Bois de Rose femelle :	
	440820 1	* Déroulés	27
	440820 9	* Autres	36

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
		— Autres	
	440890 1	* Déroulés.....	27
	440890 9	* Autres.....	36
44.11		**Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques :**	
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm3 :	
	441119 0	-- Autres	38
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,5g/cm3 mais n'excédant pas 0,8g/cm3 :	
	441121 0	-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	38
	441129 0	-- Autres	38
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,35g/cm3 mais n'excédant pas 0,5g/cm3 :	
	441131 0	-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	38
	441139 0	-- Autres	38
		- Autres :	
	441191 0	-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	38
	441199 0	-- Autres	38
44.15		**Caisses, caissettes, cageots,cylindres et emballages similaires,en bois;tambours (tourets)pour câbles, en bois;palettes simples,palettes-caisses et autres plateaux de chargement,en bois :**	
	441510 0	- Caisses,caissettes,cageots,cylindres et emballages similaires;tambours (tourets)pour câbles	43
	441520 0	- Palettes simples,palettes-caisses et autres plateaux de chargement	43
44.17		**Outils,montures et manches d'outils,montures de brosses,manches de balais ou de brosses,en bois;formes,embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois :**	
	441700 9	* Autres	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
44.21		**Autres ouvrages en bois :**	
	442110 0	- Cintres pour vêtements	43
45.02	450200 0	**Liège naturel,écroûté ou simplement équarri,ou en cubes,plaques,feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons).....**	27
45.04		**Liège aggloméré (avec ou sans liant)et ouvrages en liège aggloméré :**	
	450410 0	- Cubes,briques,plaques,feuilles et bandes;carreaux de toute forme;cylindres pleins,y compris les disques.....	43
	450490 0	- Autres	43
48.05		**Autres papiers et cartons,non couchés ni enduits,en rouleaux ou en feuilles:**	
		- Papiers et cartons multicouches :	
		-- Dont seulement une couche extérieure est blanchie :	
	480522 1	* Test - liner.....	43
	480522 9	* Autres.....	43
		-- Autres	
	480529 1	* Test - liner.....	43
	480529 9	* Autres.....	43
48.09		**Papiers carbone,papiers dits "autocopiants"et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés,enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset),même imprimés,en rouleaux d'une largeur excédant 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins excède 36 cm à l'état non plié :**	
	480910 0	- Papiers carbone et papiers similaires	43
48.11		**Papiers,cartons,ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés,enduits,imprégnés,recouverts,colorlés en surface,décorés en surface ou imprimés,en rouleaux ou en feuilles,autres que les produits des n°s 48.03 ,48.09,48.10 ou 48.18:**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
		- Autres	
	481139 1	* Autrement travaillé d'un poids excédant 150 grs en m2 (première de montage des chaussures).....	17
	481139 9	* Autres.....	38
		- Autres papiers,cartons,ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose :	
	481190 2	- Papier sensibilisé en rouleaux d'une largeur excédant 15 cm pour télécopieur.....	25
48.16		**Papiers carbone,papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09),stencils complets et plaques offset,en papier,même conditionnés en boîtes :**	
	481610 0	- Papiers carbone et papiers similaires	43
	481630 0	- Stencils complets	43
	481690 0	- Autres	43
49.03	490300 0	**Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.....**	Exempt
49.08		**Décalcomanies de tous genres :**	
		- Décalcomanies vitrifiables :	
	490810 1	* Pour l'usage de l'industrie textile.....	17
	490810 2	* Pour l'usage d'autres industries.....	43
	490810 9	* Autres.....	43
		- Autres	
	490890 1	* Pour l'usage de l'industrie textile.....	17
	490890 2	* Pour l'usage d'autres industries.....	43
	490890 9	* Autres.....	43
50.04	500400 0	**Fils de soie(autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail .....**	17
51.06		**Fils de laine cardée,non conditionnés pour la vente au détail :**	
	510610 0	- Contenant au moins 85% en poids de laine	30
	510620 0	- Contenant moins de 85% en poids de laine	30

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
51.07		**Fils de laine peignée,non conditionnés pour la vente au détail :**	
	510710 0	- Contenant au moins 85% en poids de laine	30
	510720 0	- Contenant moins de 85% en poids de laine	30
51.08		**Fils de poils fins,cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail:**	
	510810 0	- Cardés	30
	510820 0	- Peignés	30
51.10		**Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail :**	
	511000 1	* Non conditionnés pour la vente au détail.....	30
	511000 2	* Conditionnés pour la vente au détail.....	30
52.04		**Fils à coudre de coton,même conditionnés pour la vente au détail:**	
		- Non conditionnés pour la vente au détail :	
	520411 0	-- Contenant au moins 85% en poids de coton.....	25
	520419 0	-- Autres.....	25
	520420 0	- Conditionnés pour la vente au détail	29
52.05		**Fils de coton (autres que les fils à coudre),contenant au moins 85% en poids de coton,non conditionnés pour la vente au détail:**	
		- Fils simples,en fibres non peignées :	
	520511 0	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques).....	30
	520512 0	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques).....	30
	520513 0	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques).....	30
	520514 0	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques).....	30

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	520515 0	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques).....	30
		- Fils simples, en fibres peignées :	
	520521 0	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques).....	30
	520522 0	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques).....	30
	520523 0	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques).....	30
	520524 0	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques).....	30
	520525 0	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques).....	30
		- Fils retors ou câblés,en fibres non peignées :	
	520531 0	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples).....	30
	520532 0	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples).....	30
	520533 0	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples).....	30
	520534 0	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métrique mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils).....	30
	520535 0	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples).....	30
		- Fils retors ou câblés,en fibres peignées :	
	520541 0	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas14 numéros métriques en fils simples).....	30
	520542 0	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples).....	30

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	520543 0	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples).....	30
	520544 0	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples).....	30
	520545 0	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples).....	30
52.06		**Fils de coton (autres que les fils à coudre),contenant moins de 85% en poids de coton,non conditionnés pour la vente au détail:**	
		- Fils simples,en fibres non peignées :	
	520611 0	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques).....	30
	520612 0	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques).....	30
	520613 0	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques).....	30
	520614 0	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques).....	30
	520615 0	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques).....	30
		- Fils simples, en fibres peignées :	
	520621 0	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques).....	30
	520622 0	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques).....	30
	520623 0	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques).....	30
	520624 0	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques).....	30
	520625 0	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques).....	30

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
		- Fils retors ou câblés,en fibres non peignées :	
	520631 0	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples).....	30
	520632 0	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples).....	30
	520633 0	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples).....	30
	520634 0	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples).....	30
	520635 0	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples).....	30
		- Fils retors ou câblés,en fibres peignées :	
	520641 0	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples).....	30
	520642 0	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples).....	30
	520643 0	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples).....	30
	520644 0	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriquesmais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples).....	30
	520645 0	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples).....	30
52.07		**Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail:**	
	520710 0	- Contenant au moins 85% en poids de coton	30
	520790 0	- Autres	30
53.07		**Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :**	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	530710 0	- Simples	30
	530720 0	- Retors ou câblés	30
53.10		**Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :**	
		- Ecrus :	
	531010 1	* Tissus de jute écrus	43
		- Autres :	
	531090 1	* Tissus de jute autre qu'écrus	43
54.04		**Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm;lames et formes similaires (paille artificielle,par exemple) en matières textiles synthétiques,dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm :**	
	540410 0	- Monofilaments	27
54.06		**Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre),conditionnés pour la vente au détail :**	
	540610 0	- Fils de filaments synthétiques	30
	540620 0	- Fils de filaments artificiels	30
55.06		**Fibres synthétiques discontinues,cardées,peignées ou autrement transformées pour la filature :**	
	550610 0	- De nylon ou d'autres polyamides	20
	550620 0	- De polyesters	20
	550630 0	- Acryliques ou modacryliques	20
	550690 0	- Autres	20
55.08		**Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues,même conditionnés pour la vente au détail:**	
		- De fibres synthétiques discontinues :	
	550810 1	* Non conditionnés pour la vente au détail	25
	550810 9	* Conditionnés pour la vente au détail	29
		- De fibres artificielles discontinues :	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	550820 1	* Non conditionnés pour la vente au détail	25
	550820 9	* Conditionnés pour la vente au détail	29
55.09		**Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail :**	
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :	
	550911 0	-- Simples.....	30
	550912 0	-- Retors ou câblés	30
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :	
	550921 0	-- Simples.....	30
	550922 0	-- Retors ou câblés	30
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550931 0	-- Simples.....	30
	550932 0	-- Retors ou câblés	30
		- Autres fils,contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	550941 0	-- Simples.....	30
	550942 0	-- Retors ou câblés	30
		- Autres fils,de fibres discontinues de polyester :	
	550951 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	30
	550952 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	30
	550953 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton ...	30
	550959 0	-- Autres	30
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550961 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	30
	550962 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton.....	30
	550969 0	-- Autres	30
		- Autres fils :	
	550991 0	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	30

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	550992 0	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton	30
	550999 0	-- Autres	30
55.10		**fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:**	
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :	
	551011 0	-- Simples	30
	551012 0	-- Retors ou câblés	30
	551020 0	- Autres fils,mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	30
	551030 0	- Autres fils,mélangés principalement ou uniquement avec du coton	30
	551090 0	- Autres fils	30
55.11		**Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre),conditionnés pour la vente au détail :**	
	551110 0	- De fibres synthétiques discontinues,contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	30
	551120 0	- De fibres synthétiques discontinues,contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	30
	551130 0	- De fibres artificielles discontinues	30
56.03		**Nontissés, même imprégnés,enduits,recouverts ou stratifiés:**	
	560300 1	* Imprégnés,enduits, recouverts ou stratifiés	29
	560300 9	* Autres	25
56.06		**Fils guipés,lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipées,autres que ceux du n°56.05 et autres que les fils de crin guipés;fils de chenille; fils dits "de chaînette":**	
	560600 3	* Fils dits de "chaînette".....	29
	560600 9	* Autres.....	29

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
58.06		**Rubanerie autre que les articles du n° 58.07;rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs) :**	
		- Autre rubannerie :	
		-- De coton	
	580631 1	* Ruban présentant sur une lisière un bourrelet constitué par un fil cousu en surjet au bord de la lisière dans le sens de la chaine	17
	580631 2	* Ruban à usage industriel	27
	580631 9	* Autres rubans	43
		-- De fibres synthétiques ou artificielles	
	580632 1	* Ruban présentatnt sur une lisière un bourrelet constitué par un fil cousu en surjet au bord de la lisière dans le sens de la chaine	17
	580632 2	* Ruban à usage industriel	27
	580632 9	* Autres	43
		-- D'autres matières textiles :	
	580639 1	* Ruban présentatnt sur une lisière un bourrelet constitué par un fil cousu en surjet au bord de la lisière dans le sens de la chaine	17
	580639 2	* Ruban à usage industriel	27
	580639 9	* Autres	43
58.07		**Etiquettes,écussons et articles similaires en matières textiles,en pièces,en rubans ou découpés,non brodés :**	
		- Tissés :	
	580710 1	* Etiquettes	32
	580710 9	* Autres	32
		- Autres :	
	580790 1	* Etiquettes	32
	580790 9	* Autres	32
59.02		**Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose :**	
	590210 0	- De nylon ou d'autres polyamides	17

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	590220 0	- De polyesters	17
	590290 0	- Autres	17
59.08	590800 0	**Mèches tissées,tressées ou tricotées,en matières textiles,pour lampes, réchauds,briquets,bougies ou similaires;manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés.....**	17
59.11		**Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent Chapitre :**	
	591110 0	- Tissus,feutres et tissus doublés de feutre,combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc,de cuir ou d'autres matières,des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes,et produits analogues pour d'autres usages techniques	17
	591120 0	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	17
		- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte,à amiante-ciment, par exemple) :	
	591131 0	-- D'un poids au m2 inférieur à 650 g	17
	591132 0	-- D'un poids au m2 égal ou supérieur à 650 g	17
	591140 0	- Etreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux.....	17
		- Autres :	
	591190 9	* Autres	17
61.17		**Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie;parties de vêtements ou d'accessoires du vêtements,en bonneterie :**	
		- Autres accessoires :	
	611780 1	* Genouillères et chevillères	17
63.07		**Autres articles confectionnés,y compris les patrons de vêtements :**	
	630720 0	- Ceintures et gilets de sauvetage	17

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
65.02		**Cloches ou formes pour chapeaux,tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières. non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies :**	
	650200 1	* En laine, soie, crin naturel ou autres fibres végétales...	25
	650200 9	* Autres	17
65.03	650300 0	**Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 65.01, même garnis**	43
65.04	650400 0	**Chapeaux et autres coiffures,tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières,même garnis**	43
65.05		**Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles,de feutre ou d'autres produits textiles,en pièces (mais non en bandes), même garnis;résilles et filets à cheveux en toutes matières,même garnis :**	
		- Autres :	
	650590 2	* Casquettes et képis d'uniforme	43
	650590 3	* Toques de magistrats et similaires	43
	650590 9	* Autres chapeaux et coiffures	43
65.06		**Autres chapeaux et coiffures,même garnis :**	
	650610 0	- Coiffures de sécurité	43
		- Autres :	
	650691 0	-- En caoutchouc ou en matière plastique	43
	650692 0	-- En pelleteries naturelles	43
	650699 0	-- En autres matières	43
68.05		**Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains,appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières,même découpés,cousus ou autrement assemblés :**	
	680520 0	- Appliqués sur papier ou carton seulement	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
68.07		**Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole,brais, par exemple) :**	
	680710 0	- En rouleaux	43
	680790 0	- Autres	43
69.01		**Briques,dalles,carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr,tripolite, diatomite,par exemple) ou en terres siliceuses analogues :**	
	690100 1	* Silico-alumineux	43
	690100 9	* Autres	43
69.02		**Briques,dalles,carreaux et pièces céramiques analogues de construction,réfractaires,autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :**	
	690220 0	- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL2 O3),silice de (SiO2) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	43
	690290 0	- Autres	43
69.08		**Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés,en céramique;cubes,dés et articles similaires pour mosaïques,vernissés ou émaillés, en céramique,même sur support :**	
		- Carreaux,cubes,dés et articles similaires,même de forme autre que carrée ou rectangulaire,dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm :	
	690810 1	* Emaillés uniquement en blanc,en terre commune	43
	690810 2	* Emaillés uniquement en blanc,en autres matières céramiques	43
70.13		**Objets en verre pour le service de la table,pour la cuisine,la toilette,le bureau,l'ornementation des appartements ou usages similaires,autres que ceux des n°s 70.10 ou 70.18 :**	
		- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine,autres qu'en vitrocérame :	

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	701332 0	-- En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10 par Kelvin entre 0 °C et 300 °C.....	43
		-- Autres :	
	701399 1	* En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10 par Kelvin entre 0 °C et 300 °C...	43
72.06		**Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires,à l'exclusion du fer n° 72.03 :**	
	720610 0	- Lingots.....	32
	720690 0	- Autres.....	32
72.07		**Demi-produits en fer ou en aciers non alliés :**	
		- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :	
	720711 0	-- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur.....	32
	720712 0	-- Autres,de section transversale rectangulaire.....	32
	720719 0	-- Autres.....	32
	720720 0	- Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone.....	32
72.17		**Fils en fer ou en aciers non alliés :**	
		- Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :	
		-- Zingués :	
	721722 1	* D'une section inférieure ou égale à 1 mm	36
73.10		**Réservoirs,fûts,tambours,bidons,boîtes et récipients similaires,pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés),en fonte,fer ou acier,d'une contenance n'excédant pas 300 l,sans dispositifs mécaniques ou thermiques,même avec revêtement intérieur ou calorifuge :**	
	731010 0	- D'une contenance de 50 l ou plus.....	32
		- D'une contenance de moins de 50 l :	
	731029 0	-- Autres.....	29

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
73.14		**Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin),grillages et treillis,en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées,en fer ou en acier.**	
		- Autres grillages et treillis :	
	731441 0	-- Zingués	43
	731442 0	-- Recouverts de matières plastiques	38
73.15		**Chaînes,chaînettes et leurs parties,en fonte,fer ou acier :**	
		- Autres chaînes et chaînettes :	
	731589 0	-- Autres	20
73.17		**Pointes,clous,punaises,crampons appointés,agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires,en fonte,fer ou acier,même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre :**	
	731700 2	* Clous de semence	22
73.18		**Vis,boulons,écrous,tire-fond,crochets à pas de vis, rivets,goupilles,chevilles,clavettes,rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires,en fonte,fer ou acier:**	
		- Articles filetés :	
	731814 0	-- Vis autotaraudeuses	22
		-- Autres vis et boulons,même avec leurs écrous ou rondelles :	
	731815 9	* Autres	43
	731816 0	-- Ecrous	43
	731819 0	-- Autres	43
		- Articles non filetes :	
	731824 0	-- Goupilles,chevilles et clavettes	20

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
73.21		**Poêles,chaudières à foyer,cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central),barbecues,braseros;réchauds à gaz,chauffe-plats et appareils non électriques similaires,à usage domestique,ainsi que leurs parties,en fonte,fer ou acier.**	
		- Appareils de cuisson et chauffe-plats :	
		-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles :	
	732111 1	* Chauffe-plats	43
	732111 9	* Autres	43
	732112 0	-- A combustibles liquides	43
		- Autres appareils :	
	732181 0	-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	43
		-- A combustibles liquides	
	732182 1	* Chaudière à foyer	36
	732182 9	* Autres appareils	43
	732190 0	- Parties	43
73.22		**Radiateurs pour le chauffage central,à chauffage non électrique,et leurs parties,en fonte,fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné),à chauffage non électrique,comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur,et leurs parties,en fonte,fer ou acier:**	
		- Radiateurs et leurs parties :	
	732211 0	-- En fonte	43
	732219 0	-- Autres	43
73.24		**Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier :**	
		- Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte fer ou acier :	
	732421 1	* non émaillées	32

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
73.26		**Autres ouvrages en fer ou en acier:**	
	732620 0	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier	32
	732690 9	* Autres	43
74.07		**Barres et profilés en cuivre :**	
		- En alliages de cuivre :	
		-- A base de cuivre-zinc (laiton) :	
	740721 3	* Profilés	43
74.10		**Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier,carton,matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris) :**	
		- Sans support :	
		-- En cuivre affiné :	
	741011 1	* Disques	43
	741011 9	* Autres	17
		-- En alliages de cuivre :	
	741012 1	* Disques	43
	741012 9	* Autres	17
74.11		**Tubes et tuyaux en cuivre :**	
	741110 0	- En cuivre affiné	43
		- En alliages de cuivre :	
	741121 0	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	43
	741122 0	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	43
	741129 0	-- Autres	43
74.19		**Autres ouvrages en cuivre.**	
	741910 0	- Chaînes,chaînettes et leurs parties	20
76.04		**Barres et profilés en aluminium :**	
		- En alliages d'aluminium :	
	760421 0	-- Profilés creux	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	760429 3	* Autres profilés.....	43
82.01		**Bêches,pelles,pioches,pics,houes,binettes,fourches, râteaux et racloirs;haches,serpes et outils similaires à tailants;sécateurs de tous types;faux et faucilles,couteaux à foin ou à paille,cisailles à haies, coins et autres outils agricoles,horticoles ou forestiers,à main :**	
	820110 0	- Bêches et pelles	43
	820120 0	- Fourches	43
	820130 0	- Pioches,pics,houes,binettes,râteaux et racloirs	43
82.02		**Scies à main;lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage) :**	
	820210 0	- Scies à main	43
	820220 0	- Lames de scies à ruban	43
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :	
	820231 0	-- Avec partie travaillante en acier	43
	820232 0	-- Avec partie travaillante en autres matières	43
		- Autres lames de scies :	
	820291 0	-- Lames de scies droites,pour le travail des métaux	43
	820299 0	-- Autres	43
82.03		**Limes,râpes,pinces (même coupantes),tenailles, brucelles,cisailles à métaux,coupe-tubes,coupe-boulons,emporte-pièce et outils similaires,à main :**	
	820310 0	- Limes,râpes et outils similaires	43
	820320 0	- Pinces (même coupantes),tenailles,brucelles et outils similaires	43
82.04		**Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques);douilles de serrage interchangeables, même avec manches :**	
	820412 0	-- A ouverture variable	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
82.05		**Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs;lampes à souder et similaires;étaux,serre-joints et similaires,autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils;enclumes;forges portatives;meules avec bâtis,à main ou à pédale :**	
	820540 0	- Tournevis	43
82.06	820600 0	**Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail .....**	43
82.08		**Couteaux et lames tranchantes,pour machines ou pour appareils mécaniques.**	
	820810 0	- Pour le travail des métaux.....	43
	820820 0	- Pour le tra[illegible] du bois.....	43
		- Autres :	
	820890 1	* Pour le travail du cuir.....	17
	820890 9	* Autres.....	43
82.14		**Autres articles de coutellerie (tondeuses,fendoirs, couperets,hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier,par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles) :**	
		- Coupe-papier,ouvre-lettres,grattoirs,taille-crayons et leurs lames	
	821410 1	* Coupe papier, ouvre - lettres et grattoires.....	25
	821410 2	* Tailles - crayons.....	43
	821410 9	* Lames des articles du n° 821410.1.....	17
83.01		**Cadenas,serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques),en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs;clefs pour ces articles, en métaux communs :**	
	830150 0	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	27

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
83.02		**Garnitures,ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles,portes, escaliers,fenêtres,persiennes,carrosseries,articles de sellerie, malles,coffres,coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères,porte-chapeaux,supports et articles similaires,en métaux communs;roulettes avec monture en métaux communs;ferme-portes automatiques en métaux communs :**	
		- Autres garnitures,ferrures et articles similaires :	
	830241 0	-- Pour bâtiments	43
	830242 0	-- Autres, pour meubles	43
	830250 0	- Patères,porte-chapeaux,supports et articles similaires	43
83.05		**Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres,coins de lettres, trombones,onglets de signalisation et objets similaires de bureau,en métaux communs;agrafes présentées en barrettes (de bureau,pour tapissiers, emballeurs,par exemple),en métaux communs :**	
	830510 0	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	22
83.08		**Fermoirs,montures-fermoirs,boucles,boucles-fermoirs,agrafes,crochets,oeillets et articles similaires,en métaux communs,pour vêtements, chaussures,bâches,maroquinerie,ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue,en métaux communs; perles et paillettes découpées,en métaux communs :**	
		- Autres,y compris les parties :	
	830890 9	* Autres	22
83.09		**Bouchons (y compris les bouchons-couronnes,les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), capsules pour bouteilles,bondes filetées,plaques de bondes,scellés et autres accessoires pour l'emballages,en métaux communs :**	
	830990 2	* bondes filetées	32
	830990 9	* Autres	32

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
84.14		**Pompes à air ou à vide,compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs;hottes aspirantes à extraction ou à recyclage,à ventilateur incorporé,même filtrantes :**	
	841430 0	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques	17
		- Ventilateurs :	
	841451 0	-- Ventilateurs de table,de sol,muraux,plafonniers,de toitures ou de fenêtres,à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W.....	43
84.15		**Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément :**	
		-- Autres, avec dispositifs de réfrigération et soupapes d'inversion du cycle thermique :	
	841581 1	* D'une puissance frigorifique inférieure ou égale à 10.000 frigories/heures.....	43
	841581 9	* D'une puissance frigorifique supérieure à 10.000 frigorie/h....	43
		-- Sans dispositif de réfrigération :	
	841583 1	* Ventilo - convecteurs.....	43
	841583 9	* Autres.....	43
84.18		**Réfrigérateurs,congélateurs-conservateurs et autres matériel,machines et appareils pour la production du froid,à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15 :**	
	841850 0	- Autres coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires pour la production du froid.....	43
		-- Autres :	
	841861 0	-- Groupes à compression dont le condenseur est constitué par un échangeur de chaleur	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	841869 1	* Pompes à chaleur à absorption.....	29
	841869 2	* Chambres froides constituées de panneaux isothermes et d'équipements frigorifiques.....	43
	841869 3	* Fontaines fraiches.....	43
	841869 4	* Groupes pour la production de l'eau glacée.....	29
	841869 9	* Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid.....	29
		- Parties :	
	841891 0	-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	43
		- Autres	
	841899 1	* Evaporateurs ventilés.....	43
	841899 2	* Autres évaporateurs.....	43
	841899 4	* Condenseurs ventilés.....	43
	841899 5	* Autres condenseurs.....	43
	841899 9	* Autres.....	43
84.23		**Appareils et instruments de pesage,y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins;poids pour toutes balances :**	
		- Autres appareils et instruments de pesage :	
	842381 0	-- D'une portée n'excédant pas 30 kg	43
84.28		**Autres machines et appareils de levage,de chargement,de déchargement ou de manutention (ascenseurs,escaliers mécaniques,transporteurs,téléphériques,par exemple) :**	
	842810 0	- Ascenseurs et monte-charge	32
84.52		**Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles,embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre;aiguilles pour machines à coudre**	
	845240 0	- Meubles,embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
84.83		**Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs,multiplicateurs et variateurs de vitesse,y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies,y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement,y compris les joints d'articulation :**	
	848330 0	- Paliers,autres qu'à roulements incorporés; coussinets.....	17
85.01		**Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.**	
		-- D'une puissance n'excédant pas 750 W :	
	850151 1	* D'une puissance inférieure ou égale à 350 w.....	17
	850151 9	* D'une puissance supérieure à 350w mais n'excédant pas 750 watts.....	27
85.06		**Piles et batteries de piles électriques :**	
		- Parties :	
	850690 1	* Bouchons et godets.....	17
	850690 9	*autres.....	43
85.16		**Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser,chauffe-fers à friser,par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 :**	
	851629 0	-- Autres	43
		- Autres fours; cuisinières,réchauds (y compris les tables de cuisson),grils et rôtissoires :	
	851660 1	* Réchauds.....	43
	851660 9	* Autres fours et cuisinières, table de cuisson, grils et rotisseries.....	32

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
	851680 0	- Résistances chauffantes.....	17
85.23		**Supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues,mais non enregistrés,autres que les produits du Chapitre 37 :**	
		- Disques magnétiques	
	852320 1	* Disques magnétiques destinés à être utilisés pour le traitement automatique de l'information non enregistrés.....	10
	852320 9	* Autres disques magnétiques non enregistrés.....	29
		- Autres	
	852390 1	* Disquettes magnétiques destinées à être utilisées pour le traitement automatique de l'information mais non enregistrées..	10
	852390 2	* Cassettes préparées pour l'enregistrement du son mais non enregistrées.....	43
	852390 3	* Cassettes préparées pour l'enregistrement de l'image ou du son et de l'image, mais non enregistrées.....	43
	852390 9	* Autres.....	29
85.24		**Disques,bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés,y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques,mais à l'exclusion des produits du Chapitre 37:**	
		- Autres	
	852490 2	* Disques magnétiques pour le traitement automatique de l'information, enregistrés.....	10
	852490 3	* Disquettes magnétiques pour le traitement automatque de l'information, enregistrées.....	10
	852490 4	* Autres supports magnétiques pour le traitement automatique de l'information, enregistrés.....	10
	852490 5	* Cassettes à bande magnétique d'une largeur n'excédant pas 4 mm, enregistrées.....	43
	852490 6	* Cassettes à bande magnétique d'une largeur excédant 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm, enregistrées.....	43
	852490 7	* Cassettes à bande magnétique d'une largeur excédant 6,5mm, enregistrées.....	43
	852490 9	* Autres supports enregistrés.....	29

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
85.29		**Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28 :**	
		- Autres :	
	852990 1	* Meubles et coffrets pour recepteurs de TV en bois.....	43
	852990 2	* Autres meubles et coffrets pour recepteurs de TV, y compris les façades et cache arrières.....	43
	852990 3	* Autres coffrets et meubles pour appareils des n°s 85.25 à 85.28.....	43
	852990 4	* Cartes électroniques ou sous-ensembles soudés et câblés pour appareils des n°s 8525 à 8528.....	43
	852990 5	* Autres parties, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28	27
	852990 9	* Autres.....	27
85.39		**Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge,y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :**	
		.-- Autres :	
	853922 1	* Autres lampes à incandescence d'une puissance n'excédant pas 200W et d'une tension excédant 100V.....	43
87.04		**Véhicules automobiles pour le transport de marchandises (2) :**	
87.12		**Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs),sans moteur :**	
	871200 1	* De course	43
87.14		**Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 :**	
		- Autres :	
	871493 0	-- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres	20
	871496 0	-- Pédales et pédaliers,et leurs parties	20

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
90.17		**Instruments de dessin,de traçage ou de calcul (machines à dessiner,pantographes,rapporteurs, étuis de mathématiques,règles et cerles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres,micromètres,pieds à coulisse et calibres,par exemple),non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre :**	
		- Autres instruments :	
	901780 1	* Règles plates, rapporteurs, doubles décimètres, équeres en matières plastiques.....	43
	901780 9	* Autres.....	17
90.28		**Compteurs de gaz,de liquides ou d'électricité,y compris les compteurs pour leur étalonnage :**	
		- Compteurs d'électricité	
	902830 1	* Compteurs de consommation d'électricité pour courant alternatif monophasé.....	43
	902830 9	* Autres compteurs d'électricité.....	27
90.32		**Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques :**	
		-- Autres :	
	903289 1	* Régulateurs automatiques pour batterie de véhicules automobiles.....	43
	903289 9	* Autres.....	17
94.02		**Mobilier pour la médecine,la chirurgie,l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération,tables d'examen,lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes,par exemple);fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires,avec dispositifs à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles :**	
	940210 0	- Fauteuils de dentistes,fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires,et leurs parties.....	43

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DES DROITS EN TARIF AUTONOME
94.05		**Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties,non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames,enseignes lumineuses,plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure,et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs :**	
		- Appareils d'éclairage non électriques :	
	940550 1	* Lanternes tempêtes, lampes à pression et lampes à petrole....	25
	940550 9	* Autres.....	43
95.06		**Articles et matériel pour la gymnastique,l'athlétisme,les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air,non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires :**	
	950621 0	-- Planches à voile.....	43
96.09		**Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines,pastels,fusains,craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs :**	
		- Autres :	
	960990 1	* Craie à ecrire.....	43
	960990 9	* Autres.....	25
96.10	961000 0	**Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.....**	43
96.12		**Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires,encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes,même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés,avec ou sans boîte :**	
	961210 0	- Rubans encreurs.....	43

(2) La déclaration dans cette position donne lieu à l'inscription sur la carte grise de la mention "véhicule pour le transport de marchandises .Le changement de destination est subordonnéà l'accord du Ministère du Transport et au paiement du reliquat des droits et taxes dûs àl'importation, sans préjudice des pénalités encourues".